



Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement
47 Avenue Georges Pompidou
Tél : 02 99 94 88 88
Mail : eau@fougeres.fr

Demande d'un contrôle de raccordement aux réseaux d'eaux usées et pluviales dans le cadre d'une transaction immobilière

➤ **Demandeur :** Propriétaire Notaire Agence immobilière

Installation à contrôler :

Adresse de l'immeuble à vendre :

CP, Commune :

Section et parcelles cadastrales :

Fond de commerce : Oui Non

Propriétaire de l'immeuble :

Nom, Prénom :

Adresse principale :

CP, Commune :

Tel :

Email :

➤ **Organismes chargés de la vente :**

Notaire chargé de la vente

Nom du notaire :

Adresse de l'étude :

CP, Commune :

Tel :

Email :

Agence immobilière chargée de la vente

Nom de l'agence :

Adresse :

CP, Commune :

Tel :

Email :

➤ **Facturation du contrôle :** Propriétaire Notaire Agence immobilière

A défaut, la redevance sera facturée au propriétaire de l'habitation.

- Le propriétaire s'engage à être présent le jour du contrôle ou à être représenté par une personne habilitée :

Personne à contacter pour le contrôle :

Nom, Prénom :

Tel :

Email :

- Une copie de l'attestation pourra être communiqué à toute personne chargée de la vente :

Notaire Agence immobilière Autre :

A défaut, le contrôle sera envoyé au propriétaire de l'habitation par courrier.

- Le propriétaire a pris connaissance qu'une redevance au titre du contrôle pour vente immobilière (au tarif en vigueur à la date de la demande) lui sera facturé après la réalisation du contrôle.
- Le propriétaire a été informé de l'existence du règlement de service du Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de Fougères.
- La validité du contrôle est d'un an à compter de la date de délivrance de l'attestation.

Fait à :

Signature du propriétaire vendeur :

Le :